

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Membres présents et représentés 28

2. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF

Les contrats, qui liaient Auxon Dessous et Auxon Dessus à GRDF, ERDF et ORANGE pour l'occupation du domaine public de la Commune des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, d'électricité ainsi que pour les opérateurs de communications électroniques, ont été réactualisés.

Cette occupation permet à la commune de bénéficier d'une redevance revalorisée annuellement.

3. ATTRIBUTION D'INDEMNITE DU TRESORIER MUNICIPAL

La municipalité, ainsi que les communes de notre secteur, sollicitent ponctuellement le concours de Monsieur le Receveur Principal pour assurer des prestations de conseil et la confection de documents budgétaires. L'aide qu'il nous apporte dépassant le cadre strict de son exercice, le conseil municipal lui accorde, à l'instar des autres municipalités, une indemnité au taux de 100% calculée selon les bases définies par l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

4. ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANÇON

Un arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 stipule que le nombre de conseillers communautaires de la CAGB est de 112, un siège est à pourvoir dans chaque commune en dehors de Besançon.

Les communes de la CAGB doivent désigner à bulletin secret leurs représentants au conseil qu'il soit titulaire ou suppléant.

Serge Rutkowski a été élu conseiller communautaire titulaire et Jacques Canal suppléant.

Le système dérogatoire institué par la CAGB donnant un nombre supérieur de délégués communautaires par rapport aux communautés d'agglomérations de France était valable exception faite en cas de démission d'un délégué. Monsieur le Maire de Franois étant démissionnaire a provoqué la remise en question de ce principe.

Dorénavant chaque commune périphérique dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant (57 au total) alors que Besançon ville-centre garde ses 55 délégués. Les élus de la CAGB, ceux des Auxons en particulier sont surpris de ces modifications. En effet les 3 délégués et leurs suppléants avaient été élus au suffrage universel avec le respect de la parité qui de fait n'est plus honorée. Le vote des électeurs est bafoué et le conseil municipal engagera des recours.

5. TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET ACCESSIBILITE

Notre commune compte dorénavant plus de 2500 habitants et la mairie doit gérer deux fois plus de visiteurs depuis le 1^{er} janvier. Les mois passés ont mis en évidence l'exiguïté des locaux dédiés au secrétariat et notamment la partie accueil qui ne permet pas le respect de la confidentialité.

Les travaux d'accessibilité doivent être engagés dès 2016 selon le calendrier des AD'AP déposé en Préfecture. Ceux-ci ne bénéficient pas de subventions et sont à la charge totale de la mairie.

Actuellement, les bureaux sont chauffés par des radiateurs électriques ou par un chauffage par le plafond pour la salle du conseil. Ces moyens sont onéreux et obsolètes. Au vu de ces 3 arguments, le conseil souhaite lancer une étude d'extension de la mairie associée à la mise en accessibilité des locaux et à la révision globale du chauffage. Le but est triple : permettre au personnel du secrétariat et aux élus de travailler dans de meilleures conditions, réduire le coût du chauffage et accueillir chaque visiteur dans des conditions d'accessibilité respectant les normes en vigueur.

Une étude de faisabilité va être faite, des demandes de subventions réduiront la dépense.

6. TARIFS CIMETIERES

Une délibération fixant les tarifs des emplacements du cimetière a été prise le 9 février dernier comme stipulé dans le bulletin n°2.

Il convient toutefois d'apporter quelques précisions concernant les concessions dites « pleine terre ».

Concessions	Nombre d'emplacements	Durée	Prix
Pleine terre	1 emplacement 2m ² - 2 personnes	15 ans	150 €
		30 ans	300 €
	2 emplacements 4m ² - 4 personnes	15 ans	300 €
		30 ans	600 €
Caveau	1 emplacement 2m ² - 2 personnes	15 ans	900 €
		30 ans	1 650 €
	2 emplacements 4m ² - 4 personnes	15 ans	1 400 €
		30 ans	2 500 €
Colombarium	1 case - 4 personnes	15 ans	763 €
		30 ans	1 373 €
Cavurne	1 case - 4 personnes	15 ans	380 €
		30 ans	650 €

Conformément à la réglementation "Le jardin du souvenir" ne sera plus facturé. L'accès n'y sera autorisé qu'après déclaration préalable en mairie.

Un registre sera également tenu à disposition pour l'enregistrement de ces demandes.

7. CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA DSR

La dotation de solidarité rurale (DSR) est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'elles supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Le mode de calcul des attributions de la DSR tient compte de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

En 2014 le cumul des kilomètres de voirie était de 15 000 mètres linéaires.
Un long et patient travail de recherche a permis de réactualiser ce chiffre qui est de 25 000m/l.

LE BILLET DE L'ÉLU

Voilà bientôt une année que les 2 Auxons sont réunis et que les employés techniques travaillent ensemble. C'est une nouvelle équipe qui s'est formée et qui a vite trouvé son équilibre grâce à la bonne volonté de chacun d'eux.

Un gros travail les attendait sur de multiples chantiers mais ils n'ont pas ménagé leurs peines. Il leur a fallu s'approprier l'ensemble du territoire car la commune dépasse les mille hectares avec 25 km de voirie communale mais aussi adopter une nouvelle organisation au travail.

Au 1er juillet, Serge Ménestrier, l'un de nos quatre employés, a pu prendre une retraite méritée après un travail soutenu pendant de longues années. L'équipe ne compte plus que trois personnes à ce jour car il n'a pas été remplacé.

Malgré ce départ et grâce à l'implication de l'équipe, l'entretien du village et le déneigement des rues seront assurés par nos employés techniques.

L'automne est arrivé avec ses paysages riches en couleurs, ses jours de plus en plus courts. Les arbres perdent leurs feuilles, l'hiver est proche.

Il est temps de penser au froid, à la neige et aux conséquences qu'engendre ce beau manteau blanc.

L'école et ses abords sont toujours dégagés en premier en période scolaire. Le déneigement du village s'effectuera en priorité sur les zones pentues et sur les axes les plus fréquentés puis sur le reste des rues. Un plan de déneigement sera mis en ligne sur le site de la commune.

Comme mes collègues je me suis engagé dans la charte environnementale qui vous sera présentée lors de la réunion publique du 27 novembre.

Ce texte présente des actions fortes qui nous permettront de mieux respecter notre territoire. L'utilisation d'un véhicule électrique, l'installation de prairies fleuries ou de haies paysagères qui favorisent la biodiversité, le prêt de jardin municipaux : voilà quelques pistes qui seront mises en œuvre au fil des jours.

Par ailleurs, afin de respecter la charte de l'environnement, la neige sera raclée par une lame mais le salage des routes ne sera plus systématique.

En cas de neige abondante, nous vous conseillons de modifier votre circuit de circulation en empruntant de préférence les voies dégagées et si possible d'équiper en temps utile votre véhicule de pneus adaptés à l'hiver.

JOSÉ DELGADO

Adjoint en charge de la voirie et du personnel technique

▶ **ETAT CIVIL**

Naissances :

Milana DECREUSE HUGESCHMITT née le 11 octobre

Syana CANDELA née le 17 octobre

Louna BERTHIER née le 19 octobre

Décès :

M. René MARQUIS le 6 octobre

M. Pierre EMEY le 9 octobre

M. Jacky DACLIN le 23 octobre

▶ **VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS OU "AFFOUAGE SUR PIED"**

La municipalité procèdera à la vente de bois plus communément appelés "affouage sur pied". Cette vente est destinée aux particuliers.

Après abattage des bois par des professionnels, en présence du responsable ONF de notre secteur M. LOCATELLI, il est procédé au marquage des lots. Cette année l'opération se fait dans les parcelles 18, 19, 20.

Une gestion raisonnée de la forêt sur une durée de 20 ans nous permet de couper entre 200 et 300 stères par an.

Les acheteurs doivent se rendre en mairie, **à partir du Jeudi 12 Novembre et jusqu'au 20 novembre**, pour retirer le règlement régissant cette vente et le plan de localisation des lots.

La vente aura lieu **le Vendredi 20 Novembre à 20H00 à la mairie.**

Les personnes intéressées par cette vente doivent habiter la commune ou dans un rayon de 30kms.

▶ **CEREMONIE DU 5 DECEMBRE**

La prochaine cérémonie commémorative à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie se déroulera le samedi **5 décembre à 11 heures devant le Monument des Auxons** et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes.

▶ **STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS**

Depuis quelques mois, la municipalité s'efforce de privilégier la sécurité des piétons. La mise en place de trottoirs, réfection de la chaussée, création d'emplacements de parking, pose de ralentisseurs devraient inciter chacun d'entre nous à se conformer à ces mesures impliquant le respect d'autrui.

Il est fréquent de constater que les mamans doivent emprunter la chaussée pour manœuvrer les poussettes, les enfants ou plus généralement les piétons ne peuvent utiliser les trottoirs sur lesquels les voitures sont de plus en plus stationnées.

Ce manque de civisme ne peut être toléré.

VOITURE STATIONNÉE SUR UN TROTTOIR

=

PIÉTONS EN DANGER SUR LA ROUTE

Il serait regrettable que la mairie soit contrainte de prendre des sanctions à l'égard des personnes irrespectueuses.

▶ ATTENTION DEMARCHAGES FRAUDULEUX

Les services du Grand Besançon ont été alertés sur les agissements d'un ou plusieurs individus qui procèdent au démarchage frauduleux à domicile en se faisant passer pour des agents de collecte de la CAGB et en vendant des calendriers de l'année 2016.

Attention : la pratique des étrennes en fin d'année n'est pas autorisée par la CAGB. Soyez vigilants et ne répondez pas à ce type de sollicitation. Pour tout renseignement et en cas de doute, vous pouvez téléphoner au 03 81 41 55 35.

Le maire des Auxons rappelle que seuls la Poste et les Pompiers sont autorisés à proposer leurs calendriers.

▶ RUISSEAUX DES AUXONS

Les riverains du ruisseau sont inquiets de l'augmentation de la végétation sur ses abords et craignent de possibles inondations.

Suite à un courrier d'un riverain, la mairie a organisé une réunion avec les propriétaires des habitations riveraines au cours de laquelle ils ont rencontré un technicien qui les a renseignés sur les obligations réglementaires.

Une étude est en cours, les résultats leur seront présentés prochainement.

▶ CHOCOLATS DE NOËL

Avant la fusion, « Le temps des Loisirs » d'Auxon-Dessous offrait des chocolats aux membres de son club mais également aux personnes de plus de 80 ans non adhérents ; une subvention de la mairie lui était allouée.

Le conseil municipal ne souhaite pas reconduire cette mesure estimant qu'un repas dansant est offert chaque année pour les personnes âgées de plus de 70 ans et leurs conjoints.

▶ VENTE DES BRIOCHES POUR L'ADAPEI

Merci à tous les bénévoles qui ont distribué **468** brioches dans notre village.

Le montant de la collecte s'élève à **2906€** soit un don moyen de **6.20€** par brioche.

Un grand merci également à tous ces généreux donateurs.

L'ensemble du village n'a pas pu être couvert totalement par **les distributeurs bénévoles car ils ne sont pas assez nombreux**. Si vous voulez donner un peu de votre temps en vous rendant chez vos voisins tout en œuvrant pour l'ADAPEI, venez renforcer l'équipe des Auxons. Merci de proposer votre candidature à Christine Marquis, responsable du secteur, tel : 09 53 56 40 35.

PS : le secteur du « dessous » nécessite une aide plus importante.

▶ SITE INTERNET

Ce site est mis à la disposition de tous et chacun peut y trouver un intérêt. N'hésitez pas à en parler autour de vous afin qu'il soit encore plus utilisé et que toutes les informations soient largement diffusées qu'elles soient communales, sportives ou culturelles.

L'adresse pour se connecter au site de la mairie est www.lesauxons.fr. Allez sur la page d'accueil et inscrivez votre adresse mail dans la case prévue à cet effet. Vous recevrez alors toutes les nouvelles que notre web master diffuse régulièrement avec

un réel humour. Vérifiez que cette adresse ne soit pas dans vos indésirables.

Rappel : pour les personnes n'ayant pas internet il est indispensable, si ce n'est déjà fait, qu'elles se signalent en mairie afin de recevoir le bulletin format papier. Tel. 03 81 58 72 69.

Ce service particulier doit être limité à ces seuls habitants afin de réduire l'impression papier. Nous vous remercions de signaler en mairie votre demande de retrait de cette liste si vous avez la possibilité de le recevoir par internet.

RÉUNION PUBLIQUE VENDREDI 27 NOVEMBRE À 19H. SALLE DES FÊTES

Dix mois ont passé depuis la création des Auxons et les conseillers ne ralentissent pas leurs efforts pour faire avancer les projets.

Le conseil municipal souhaite faire partager à l'ensemble des Auxois ses réflexions sur l'avenir de la commune et vous expliquer ses actions.

Il y a des sujets qui vous préoccupent !
Vous avez des questions sur Auxons !

Venez nous rencontrer lors de la réunion publique

vendredi 27 novembre à 19h salle des fêtes.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions à l'avance, nous pourrons y répondre plus précisément.

Vous pouvez le faire par courrier déposé en mairie, par mail à :

mairie.lesauxons@orange.fr

Le Maire
Serge Rutkowski



Commémoration du 11 novembre au monument aux morts